

20 décembre 2018



## Voltalia lance la construction des centrales solaires de Tresques et Parroc (8 MW) en France

Voltalia (Euronext Paris, ISIN code: FR0011995588), acteur international des énergies renouvelables, annonce le début du chantier de construction des centrales solaires de Tresques et Parroc, d'une puissance totale de 8MW

Rempportées par Voltalia lors de l'appel d'offres CRE 4 de 2017, les centrales solaires de Tresques (3 MW) et Parroc (5 MW) se situent respectivement en Occitanie et en Nouvelle-Aquitaine.

La centrale de Tresques revalorisera un ancien site industriel, le crassier d'une ancienne usine de matériaux de construction. D'une surface de 3,9 hectares, elle sera équipée de 7 840 panneaux photovoltaïques et couvrira la consommation de plus de 2 000 personnes, soit plus que la population de la commune.

La centrale de Parroc sera quant à elle équipée de 11 490 panneaux photovoltaïques. Elle occupera 5,8 hectares de terres en friche, au voisinage d'une zone d'activité (avec une scierie, une société de BTP, des locaux commerciaux...). La centrale couvrira la consommation de plus de 3 000 personnes, autant que d'habitants dans le bourg.

La mise en service des deux centrales est prévue au plus tard au troisième trimestre 2019 et celles-ci bénéficieront d'un contrat de vente d'électricité de 20 ans<sup>1</sup>.

« Le lancement de la construction des centrales solaires de Tresques et Parroc parachève une année très active pour Voltalia sur le marché français. Avec 63 MW de nouveaux projets remportés depuis le début de l'année et 58 MW actuellement en construction, nous terminons 2018 sur un bilan très prometteur. Grâce à notre expertise multi-énergie, et tout en maintenant une approche très sélective, nous avons lancé des projets en éolien, en solaire, en biomasse, en petite hydroélectricité et en stockage » commente Sébastien Clerc, Directeur Général de Voltalia.

« Avec 253 MW actuellement en construction en Europe, Amérique latine et en Afrique, nos équipes de construction sont mobilisées pour bâtir la croissance des capacités de Voltalia », ajoute Sébastien Clerc.

---

<sup>1</sup> Contrats sous le nouveau régime du complément de rémunération : introduit par la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte de 2016, le complément de rémunération est un mécanisme permettant au producteur de compenser l'écart entre les revenus issus de la vente directe de l'électricité sur le marché et le niveau de rémunération de référence fixé dans l'arrêté tarifaire ou les dispositions de l'appel d'offres.

Prochain rendez-vous : revenus du T4 2018, le 23 janvier 2019

### **A propos de Voltalia ([www.voltalia.com](http://www.voltalia.com))**

---

- Voltalia est un acteur international des énergies renouvelables. Le Groupe produit et vend de l'électricité issue de ses centrales éoliennes, solaires, hydrauliques et biomasse ; il dispose d'une capacité installée totale de 524 MW.
- Voltalia est également prestataire de services et accompagne ses clients investisseurs en renouvelable sur toutes les étapes des projets, de la conception à l'exploitation-maintenance.
- Fort de plus de 490 collaborateurs dans 18 pays sur 4 continents, Voltalia possède une capacité d'action mondiale pour ses clients.
- Voltalia est coté au marché réglementé d'Euronext à Paris depuis juillet 2014 (FR0011995588 – VLTA) et fait partie des indices Euronext Tech 40 et CAC Mid&Small. Le Groupe est également inclus dans le Gaïa-Index, l'indice des valeurs moyennes responsables.

---

Voltalia  
Secrétaire général : Marie de Lauzon  
Relations Investisseurs : [invest@voltalia.com](mailto:invest@voltalia.com)  
+33 (0)1 81 70 37 00

Actifin  
Relations Presse : Jennifer Jullia  
[jjullia@actifin.fr](mailto:jjullia@actifin.fr)  
+33 (0)1 56 88 11 11